L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No 82, rue Carondelet.

NOUVELLE ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 30 JANVIER 1839

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

HENRY CLAY,

Soumis à la décision d'une Convention Nationale

COMITÉ D'ENQUETE.

La chambre des représentans à Washington a enfin décidé que le comité d'investigation serait élu au scrutin et non plus laissé au choix discrétionnaire de l'orateur. Une partie de ce comité est déjà élue et comme on a la certitude maintenant que l'opposition y sera convenablement représentée, on ne peut qu'attendre avec sécurité le résultat des travaux de ce comité; car il est plus que probable que la vérité toute entière sera connue.

Mais ce n'est pas sans peine que ce résultat a été obtenu. L'administration l'a combattu avec l'énergie du désespoir et n'a négligé ni efforts ni subtilités parlementaires pour faire donner au président du jour choix la nomination de ce malencontreux comité d'investigation.

Il n'est donc pas étonnant que les organes du pouvoir n'entendent pas rallierie là-dessus. Car il y va de l'avenir de leurs patrons et de leur parentélé. Aussi ne sommes-nous que médiocrement surpris de nous voir en butte à leurs attaques pour avoir osé dire que l'administration ne veut pas d'autre investigation que celle qui est faite par des amis intimes ou pour mieux dire par ses complaisans.

Un étranger jugerait bien étre surpris de voir tant d'irrégulière, pour ne pas dire maladroite, réponse faite à notre article, parceque des phrases ne sauraient détruire des faits; mais pour qui est habitué à la tactique des soi-disant démocrates on trouve cela tout naturel. Il faut convenir aussi que la chose est plus facile. Par exemple nous avons dit qu'en 1837 la chambre des représentans avait adopté, malgré les efforts de l'administration, une résolution tendante à ce qu'il fut nommé un comité pour examiner la conduite des diverses branches du pouvoir *exécutif* sous le double rapport de leur capacité et de leur *intégrité*; que ce comité fut nommé par l'*orateur*, M. Polk, qui choisit trois opposans et six dévoués: c'est un fait incontestable. Nous avons dit que les choses qui se passèrent dans le sein de ce comité sont connues et que la voix de la minorité fut constamment étouffée: c'est encore un fait. Nous avons rapporté quelques fragmens de ce curieux interrogatoire qu'on voulait faire subir au directeur général des Postes, M. A. Kendall, par suite d'une accusation *reposant sur une pièce écrite*, d'avoir profité de sa position et de son influence pour faire des profits illicites sur des ventes de terres publiques, et que la majorité s'opposa à ce que M. Kendall fut interrogé là-dessus: c'est encore un fait. Nous avons dit qu'un M. Henshaw l'un des acquéreurs des terres fut appelé comme témoin et qu'il lui fut demandé:

Question.—Est-il à votre connaissance que certaines personnes soient ou aient été intéressées avec Mr. Kendall, dans les profits résultant de l'achat et de la vente des terres publiques, ou-elles sont les personnes?

Réponse.—Je ne sais aucune personne intéressée avec lui.

Question.—Avez-vous quelque personne que vous croyez être intéressée avec Mr. Kendall, depuis qu'il est officier au l'exécutif, dans les profits résultant de la vente et de l'achat des terres publiques.

Ici la majorité intervint encore et la question ne reçut point de réponse.

Nous avons dit ces choses là et ces choses sont des faits: les conséquences en présentent d'effrayantes. Quand les amis du pouvoir s'opposent à une enquête demandée sur la conduite d'un haut fonctionnaire, il est naturel de penser que ce fonctionnaire est coupable de ce dont on l'accuse; parce que s'il ne l'était pas, loin de repousser une enquête, il la provoquerait lui-même et se ferait ses amis pour arriver à ce résultat qui le doit réhabiliter complètement aux yeux de tous.

Celui qui est coupable évite avec soin les interrogatoires et les enquêtes, parce qu'il sait que ces interrogatoires et ces enquêtes établiront sa culpabilité; celui, au contraire, qui est innocent provoque les enquêtes et les interrogatoires parce que ces enquêtes et ces interrogatoires doivent établir clairement son innocence. Par la même raison les amis du premier cherchent à étouffer l'affaire et les amis du dernier à la produire au grand jour. Cela est si évident qu'il est inutile d'insister d'avantage pour le prouvé.

Que signifient maintenant ces hideuses complaintes, ces lamentations sur "ces caractères honorables qu'on attaque" sur *l'indécentes* qu'il y a à traîner dans la fange des hommes qu'une conduite toujours droite rend dignes de la vénération publique?" C'est de l'éloquence en pure perte; c'est même pire, car c'est avouer qu'on n'a aucune bonne raison à donner et nous doutons que les augustes patrons soient bien contents de l'ennuyeuse avec laquelle on les défend.

Quand on a tort, le plus sage est de se taire; parce que une défense maladroite fait mille fois plus de mal que les attaques de ses adversaires.

Si l'on niait les faits par nous rapportés, nous pourrions les prouver; mais on ne prend pas cette peine et rien ne niant pas leur authenticité, on les admet comme vrais par conséquent on a mauvaise grâce de repousser les conséquences immédiates de ces faits.

M. Polk peut être un excellent homme, mais on l'a prouvé qu'il est dévoué corps et ame à l'administration, et qu'il est avant tout et par dessus tout honnête parti. Et pour tout dire enfin, il appartient à le parti sous l'administration duquel il y a eu plus de dilapidations, pendant dix ans, qu'il n'y en avait eu pendant les cinquante années des administrations antérieures.

M. Woodbury est, dit-on, la probité incarnée soit. Mais pourquoi alors ne va-t-il pas au devant d'une enquête au lieu de la repousser?

Les défenseurs du gouvernement s'indignent de la supposition "qu'un rapport fait par les amis des fonctionnaires inculpés pourraient bien n'être ni très complet ni fort exact." Mais cette supposition est confirmée lorsqu'on voit leurs efforts pour séquestrer ce comité exclusivement dégoûts dévoués.

On ne se donne pas tant de peine pour rien, et certes si le pouvoir dépit si fort à faire faire l'enquête par ses amis, c'est que probablement ils comptent un peu plus sur l'indulgence de ses amis que sur celle des adversaires politiques. S'il en était autrement on aurait appuyé la nomination du Comité par la Chambre, au lieu de s'opiniâtrer à vouloir donner cette nomination arbitraire au Président.

Heureusement tous ces efforts et toute cette tactique n'ont abouti à rien. La Chambre a décidé qu'elle nommerait elle même le Comité et nous verrons bientôt, maintenant, ce qu'il faut penser de ces protestations de haute probité politique. Mais toujours est-il que celui qui fui la lumière a de bonnes raisons pour cela.

RESOLUTIONS DE LA SOUS-TRESORERIE.

Les résolutions présentées par M. Dennison et que le Sénat a adoptées à une majorité de près de deux contre un, sont à l'ordre spécial de ce jour à la Chambre des Représentans. Il est à peine permis de douter que le peuple ne soit opposé au plan de Sous-Trésorerie présenté par l'administration, et le retour à la raison, l'arrière pensée bien réfléchie de la nation est aujourd'hui convaincue qu'une institution de la nature de l'*ancienne* banque des E. U. est indispensable pour établir d'une manière *solide* un moyen de circulation sûr et uniforme. Par suite du droit admis par les Etats de concéder des chartes à des compagnies de Banques, et de la disposition de ces Etats à exercer ce droit, il est évident que le commerce du pays se ferait au moyen de 26 différentes sortes de circulations, et souffrirait des inconvéniens qui résulteraient du dérangement de quelques-unes de ces circulations. Tant que la banque des Etats-Unis a existé, l'explosion de quelques banques locales ne produisait aucune commotion remarquable, et notre commerce ne dépendait pas de ces banques locales. La suppression de la banque des E. U. avec la multiplication des banques d'Etats qui en fût le résultat ayant changé les sources des facilités financières, impose à la politique deux devoirs très importants au sujet de la circulation. Le premier, c'est de mettre les banques des Etats à même de fournir en sûreté aux besoins de la Communauté. Le second consiste à protéger autant que possible ces banques contre l'action hostile du Gouvernement, jusqu'à ce que l'élection présidentielle prochaine décide si le peuple veut ou ne veut pas sanctionner les mesures extravagantes et ruineuses de l'exécutif.

La Chambre des Représentans a, autant qu'il était en son pouvoir, rempli le premier devoir, en adoptant le bill de M. Lockett, qui rend aux banques tous les privilèges qu'elles peuvent avoir perdus par suite de la suspension de leur paiemens. C'est aujourd'hui que la Chambre discute le second devoir. Lorsqu'on se rappelle que la grande *Année* des expériences du Général Jackson sur la circulation, parut en 1837, a eu lieu depuis l'élévation de Mr. Martin Van Buren à la présidence, on s'aperçoit que le peuple n'a point eu l'occasion de profiter d'une expérience si chèrement achetée, pour exercer une action directe quelconque sur le Gouvernement général, et il ne saurait en trouver l'occasion que lorsque l'office des fonctions du Président actuel sera expiré. Aujourd'hui il ne peut faire entendre sa voix qu'au parlement, par l'organe de ses Représentans; et à moins que la législature ne pense pour lui, il n'a pas même les moyens d'exprimer, avec quelque autorité, ses vues sur un sujet si important. L'opinion du peuple de la Louisiane sur ce qui forme la matière des résolutions de M. Derbigny est loin d'être équivoque. L'élection de trois Membres Whigs au Congrès et l'envoi d'une grande majorité Whig à la législature, éloignent toute possibilité d'un doute à cet égard. Si le bill de la Sous-Trésorerie passe, devant le Sénat des E. U., la voix de cet Etat ne sera pas point entendue, à moins que la législature, en adoptant les résolutions de M. Derbigny. Au fait, le peuple sera représenté en ceci directement contrairement à l'influence de la Louisiane sera employée à infliger au pays un système qu'il regarde comme absolument visionnaire et dangereux.

Supposons un moment que le sort du bill de la sous-trésorerie dépende des votes des législateurs de la Louisiane au congrès et que ces membres les donnent en faveur de l'adoption du bill, en dépit de la conviction solennelle du désaccord de cette politique, l'un des systèmes d'oppression les plus formidables que la tyrannie ait jamais imaginée. Quelle fausse idée du gouvernement représentatif ne produirait pas un dénouement pareil?

Si par hasard la législature négligeait de faire connaître à nos sénateurs l'opinion publique sur un sujet si important, elle encourrait en quelque sorte la responsabilité d'avoir contribué à l'adoption de cette ruineuse mesure. MM. Nicolas et Morton pourraient offrir cette omission comme preuve de l'approbation du peuple. En effet, cette marche est d'autant plus plausible que la législature est le seul canal par lequel les vœux du peuple peuvent parvenir au congrès, et ils ne manquaient d'empêcher de penser que sur une question d'une telle gravité, on leur aurait envoyé des instructions, surtout lorsqu'ils sont opposés d'opinion à l'état qu'ils représentent.

Le plan de la sous-trésorerie est un coup direct porté au système de banque et de crédit. C'est une guerre déclarée à la circulation, et certes cette circulation doit être soutenue par les législateurs, jusqu'à ce que le pays tout entier puisse agir sur de sujet. Quelques des propositions qui sont aujourd'hui devant la législature est le seul moyen d'offrir quelque protection dans ce moment. Les membres de l'ensemble, en remplissant ce devoir, s'acquitteront de la double obligation de défendre, autant qu'il est en leur pouvoir, nos institutions monétaires contre une croisade contre nature et de faire connaître les vœux du peuple à ces sénateurs en congrès.

LEGISLATURE.

SENAT.

Le Sénat s'est réuni à 11 heures. Mr. Hoa présente le rapport du comité des améliorations intérieures et une pétition tendant à obtenir du gouvernement général la construction de certaines levées sur les bords de la rivière rouge.

Sur motion de Mr. Winn ce bill subit sa seconde et sa troisième lecture et est porté à la Chambre des Représentans.

Mr. Hoa, suivant avis préalable présente un acte pour la formation d'une compagnie d'infanterie légère, &c.

Le même sénateur présente un acte relatif à la Compagnie du Desnécheman.

Après plusieurs autres rapports de comités, et la lecture de quelques pétitions, le sénat prend en considération l'acte relatif aux shérifs, présenté par le sénateur des Rapides.

La 1ère section porte que les shérifs ne pourront être nommés que pour un an. Mr. Winn développe son amendement, dont le principal est le peu de régularité avec lequel les taxes sont perçues. Il pense que si ces officiers du revenu étaient élus pour un temps plus limité, ils mettraient plus d'empressement à remplir leur devoir et que tout le monde y gagnerait.

L'appel nominal sur cette 1ère section a produit le résultat suivant—7 oui, 4 non; elle est adoptée.

La 2de section, porte que les shérifs, partout où ils seront recevoirs des taxes de l'état ou des paroisses, ne pourront être renommés qu'après avoir présenté une quittance du trésorier del'Etat, pour preuve qu'ils ont payé entre ses mains tout le montant des taxes.—Quelques amendemens sont successivement ajoutés à cette section, qui n'est adoptée qu'après une discussion pour et contre à laquelle prennent part MM. Hoa, Brice, Winn, Ducros et Row.—Appel nominal, 10 oui, 2 non.

La 3e section contient une disposition pénale contre tout trésorier qui donnerait un faux certificat et est également adoptée.

Sur motion de M. Hiriart, la discussion de ce projet est renvoyée à lundi prochain, à midi.

Le second objet à l'ordre du jour est le congé à accorder au juge de la paroisse de Catahoula.

Sur motion de Winn, cette résolution est encore renvoyée à lundi prochain.

Suivant avis préalable, M. Hiriart présente un acte pour amender la charte de l'église catholique de St. Gabriel, à Iberville.

M. Scott donne avis qu'il présentera une résolution afin de requérir le gouvernement général de stationner des troupes au fort de Baton-Rouge.

Le secrétaire fait la lecture d'un acte présenté par le sénateur des Rapides, pour empêcher les paris aux élections.

" M. Hoa tout en admettant que sous le point de vue moral on ne peut qu'applaudir à des dispositions législatives de cette nature, ne pense cependant pas qu'elles atteignent le but que l'on se propose. Il suffit que l'on interdise une chose pour que les hommes s'y attachent d'avantage. Témoin, dit-il, la loi sur le *sec*. On a supprimé quelques maisons publiques: il s'en est ouvert cent autres ou l'on joue clandestinement; il est vrai que l'on y trouve du jeu moins supportée plus tout que jamais. Il pense que la loi proposée ne pourra pas être mise à exécution.

L'opposition du sénateur d'Orléans donne lieu à des échanges d'arguments échangés entre lui et M. Winn, l'auteur du projet. Mr. Downs y prend part. Cependant la 1ère section est adoptée ainsi que la seconde. Cette dernière porte que pendant un laps de 20 années les héritiers de l'individu qui aura perdu et payé un pari auront le droit d'en réclamer le remboursement, du gagnant ou de son héritiers, avec 10 pour cent d'intérêt par an.

Le bill, avec ses amendemens est ensuite lu une 3e fois et adopté.

Après quoi le sénat s'ajourne à mercredi 30 courant à 11 heures.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Un message est demandé pour Messieurs Kenner et Barrow.

M. Patton présente un mémoire de Jean Morrison, et autres, demandant d'être déchargés des dommages soufferts dans un procès contre l'Etat. Renvoyé au comité des pétitions.

Le membre de St-Tammany présente une pétition des actionnaires de la "Compagnie de Navigation d'Orléans. Renvoyé à un comité spécial, composé de MM. Panant et Davidson.

M. Brashear présente un bill pour supprimer les parts sur les élections.

M. Patton présente un bill accordant à John Grasser le privilège exclusif de tenir un ferry sur l'Arkansas, au bayou Choctaw.

M. Ratliff fait son rapport sur un bill accordant à O. S. Baker, le privilège exclusif de tenir un ferry sur le Mississipi, au bayou Sara, pour dix ans. M. Ratliff dit qu'il a fait son rapport en ce sens d'après une pétition d'une grande partie de ses constituants et conformément aux vues du comité des améliorations intérieures. Mais que comme il y avait un autre bill pour accorder un privilège semblable à une autre personne, au même endroit, il ne croit pas devoir faire d'observations, et qu'il se contentera de donner son vote.

Sur motion de M. Morse des Natchitoches, les régies ont été autorisées pour annoncer la mort de son collègue, le Dr. Samuel P. Bisset. Après quelques remarques où il fait l'éloge du défunt, il présente une résolution exprimant le regret de la chambre pour la perte de ce membre et obligeant les membres à porter un crêpe pendant 30 jours. Ces résolutions sont adoptées sans opposition.

Après l'adoption de ces résolutions, M. Thomas se lève et dit qu'il croit être d'usage que la chambre s'ajourne jusqu'au jour suivant, en apprenant la mort d'un de ses membres.

En conséquence, il demande l'ajournement.—Accordé.

[*Suite et fin d'ses Mémoires du comte de Beugnal.*]

Au milieu de ces tableaux lugubres qui se succédaient chaque jour, les femmes françaises ne perdaient rien de leur caractère; elles assaillaient avec la même assiduité au besoin de la plaire. La partie de la prison que nous habitions donnait sur la cour des femmes. Le seul endroit où nous pouvions respirer un peu moins mal à notre aise était un local de dix à douze pieds de longueur sur sept de large, formé de deux cintres de voûte, qui servait de repos à l'escalier, et de passage à la cour des femmes au guichet. Cette espèce de corridor était fermé, du côté de la cour, par des gril en fer, mais dont, du côté du passage, étaient tellement resserrés qu'un Français n'eût jamais qu'à se désespérer. Le corridor était notre promenade favorite; c'était le seule. Nous y descendions dès qu'on nous avait ramené de nos cachots. Les femmes surgissaient à la même heure, mais pas aussitôt que nous. La toilette revendiquait ses imperceptibles droits. On paraissait le matin dans un négligé coquet, et dont les parties étaient essentiées avec tant de fraîcheur et de grâce que l'ensemble n'indiquait pas du tout qu'on eût passé la nuit sur un grabat, et le plus souvent sur une paille fétide. En général, les femmes élevées qu'on confinait à la Conciergerie y conservaient jusqu'au bout le ton et du goût. Quand elles avaient paru le matin en négligé, elles remontaient dans leurs chambres, et, sur le midi, on les voyait descendre habillées avec recherche, coiffées avec élégance. Les manières n'étaient plus celles du matin; elles avaient quelque chose de plus prononcé, et une sorte de dignité: sur le soir on paraissait en déshabillé. J'ai remarqué que presque toutes les femmes qui le pouvaient étaient fidèles aux mêmes costumes de la journée. Les autres suppléaient à l'élégance par la propreté compatible avec le local. La cour des femmes possédait un trésor, une fontaine qui leur donnait de l'eau à volonté, et je considérais chaque matin ces malheureuses qui n'avaient apporté avec elles, qui ne possédaient rien, qu'un peu vêtement, occupées autour de cette fontaine à laver, à blanchir, à sécher, avec une émulation turbulente. La première heure du jour était consacrée par elles à ces soins, dont rien ne les aurait distraites, pas même un acte d'accusation. Rien n'échappait à leurs soins: on les harcelait à la fureur de faire des paquets balançoirs, vite ne dépassaient, dans l'esprit des femmes, les plus hautes facultés.

Je suis persuadé que, à cette époque, aucune promenade de Paris n'offrait de réunion de femmes mieux avec autant d'élégance que la cour de la Conciergerie à midi. Elle ressemblait à un parterre orné de fleurs, mais encadré dans du fer. Le Français est probablement le seul pays, et les Françaises les seules femmes du monde, capables d'offrir des rapprochemens aussi bizarres, et de porter sans effort ce qu'il y a de plus attrayant, de plus voluptueux dans le sein de ce que l'univers peut offrir de plus repoussant et de plus horrible.

J'aimais à considérer les femmes à midi; mais je préférais de leur parler le matin, et je prenais ma part des entretiens plus intimes du soir quand je ne courais risque de troubler le bonheur de personne: car le soir, tout était mis à profit; les ombres croissantes, la fatigue les guichetiers, la retraite du plus grand nombre des prisonniers, la discrétion des autres, et, dans ce moment de paix qui précède la nuit, on a bénî plus d'une fois l'impérieuse nature de l'artiste qui a dessiné la grille. Cependant les êtres capables de cet inexplicable attachement, les femmes condamnées de mort dans leur couche. Au reste j'ai été à peu près témoin de quelque chose de plus fort encore. Une femme âgée de quarante ans, mais fraîche encore, et qui conservait de beaux traits et une taille élegante, fut condamnée à mort, dans la première décade de frimaire avec son amant, officier de la marine du Nord, jeune homme qui paraissait réunir un esprit élevé à une charmante figure. Ils descendirent du tribunal sur les six heures du soir. On les sépara pour la nuit. La femme sut mettre en réserve des moyens de séduction dont elle usa avec succès. Elle obtint qu'on la réunirait à son amant. Ils donnèrent cette dernière nuit aux amours épuisèrent encore une fois la coupe de la volupté, et s'arrachèrent en quelque sorte des bras l'un de l'autre que pour monter sur la fatale charrette.

Je n'ai jamais pu m'étonner de cet héroïsme, pour lequel je ne me sentais pas fait du tout. Il n'est pas encore décidé dans mon esprit s'il dégénère ou s'il rehausse le sexe qui en a fourni des exemples; mais au moins ce fait veut qu'il lui donne une physionomie qui n'est qu'à lui. Le vomissage des femmes nous procurait des dissipations moins sérieuses, et dont j'étais plus jaloux. Il nous arrivait souvent de déjeuner ensemble. Des bancs à peu près à hauteur d'appui étaient adossés de part et d'autre à la grille. On y passait, pêle-mêle, et avec toute la confusion du local et du moment, non pas les appétits, mais le seineur du déjeuner, et s'il était quelque espace du côté des femmes, les grâces ne manquaient point de s'en emparer. A la vérité on n'était pas de celles qui se déploient avec tendon sur une chaise longue et qui s'arrondissent autour d'un thé élégant, elles étaient moins empruntées et plus piquantes. Là, tout en dépêchant des mets que j'appelais assaisonnés, en dépit du fournisseur, les propos délicats, les allusions fines, les réparties saillantes se renvoyaient d'un côté de la grille à l'autre. On y parlait agréablement de tout sans s'appesantir sur rien. La le malheur était traité comme un accident malheureux dont il ne fallait que rire, et, dans le fait, on y riait très franchement de la divinité de Marat, du sacerdoce de Robespierre, de la magistrature de Fouquier; et on semblait dire à toute cette valetaille ensanglantée: "Vous nous traitez quand d'êtres abjects, mais vous ne nous empêchons pas d'être aimables." Ce détail n'a rien du burlesque, et on y croira volontiers, si j'ajoute que les convives étaient peut-être ce que la France conservait encore de talens distingués, et si je cite en preuve les deux seuls hommes qui aient échappé de la Conciergerie, je ne nais pas quel *michelet*, M. Rioufle, l'auteur connu des *Mémoires d'un étudiant*, et M. Marchena, que la révolution a compté sur l'Espagne, et qui est fait pour honorer quelque pays qu'il voulût adopter.

Je non sais quel génie fortifiait toutes les âmes, devait tous les capelés et les pusillanimes. Il n'y avait pas un seul homme dominant des masques de pusillanimité, c'était M. de Châtelet. Il nous arrivait souvent de nous rencontrer dans un phrystoir très obscur, et, en nous voyant, il disait: "Ah, mes enfans, je ne pensais pas de vous voir ici." Il faut pardonner une pareille extravagance à cette infortunée. Elle était née au sein de l'ignorance et de la pauvreté. Les distractions de son déplorable état ne lui avaient laissé le temps ni de penser, ni de raisonner. Il n'est donc pas étonnant qu'elle n'ait jamais pu s'élever à cette hauteur de conceptions d'où les rois paraissent tout au plus au niveau du reste des mortels; et d'ailleurs, qu'elle école de mœurs et d'opinions républicaines que la rue Fromenteau.

Devant le tribunal, Eglé avoua les propos et les exclamations royalistes qu'on lui imputait; mais quand on arriva à l'article de sa conspiration avec la reine: " Pour cela, dit-elle en levant les épaules, " voilà qui est beau, et vous avez, ma foi, de l'esprit! Moi, complice de celle que vous appelez la " veuve Capet, et qui était bien la reine malgré " vos dents; moi, pauvre fille, qui pagnais sur vie " au coin des rues et qui n'aurais pas approché un " marmiton de sa cuisine! Voilà qui est digne d'un " fait de vaurienes et d'imbécilles tels que vous! " Malgré cette sortie, Eglé obtint de la faveur au tribunal. Un jury observa que probablement l'accusée était ivre lorsqu'elle avait cru pouvoir conspirer avec soin et séparément, afin d'éviter tout mélange et toute méprise, reçoltés avec soin et choisis pour semence, à vendre au magasin de graines, de

M. DINN, 17, rue de la Commune.

Ou des soussignés.

PICKETT, BANKS & Co.

COUTELLERIE DE ROGERS—Un assortiment supérieur de coutellerie de Rogers, reçu et à vendre au New Orleans Stationer's Warehouse.

NORMAN, STEEL & Co.

CAFE—100 sacs Café vert de la Havane, en débarquement du brick Frances Ashley, et à vendre par

J M CABALLERO,

AVANCES faites sur les envois de produits à Bellisnore, par

GEO. BUCHANAN & Co.

EMBALLEUR DE QUINCAILLERIE—On a besoin d'un emballeur de quincaillerie qui sait disposé à se rendre utile dans un magasin de ce genre. S'adresser à

WHITING & SLARK,
12, Vieille Levée.

WHISKEY—50 barils vieux Monongahela qui un gasin et à vendre par KIDDER & HEAD,
24, rue Poydras.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Saxon, du Havre, un assortiment de chapeaux en soie et drap pour billards. LOUIS BARBARIN,
163 rue de Chartres.

PIMENTS,—187 sacs piments, en débarquement du navire Calumet, de la Jamaïque, à vendre par

GEO. GREEN & BRO.

HARDES—Récemment reçus, un envoi de valises à vendre pour hiver et été, à vendre à bon marché par W. C. TOMPKINS & Co.

PAPIER A ENVELOPPE—1500 rames double et 1500 rames simple, en débarquement du navire Charleston, à vendre par EDW. SPRAGUE.

JAMBONS DE WESTPHALIE, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER.

PORC.—146 barils morceaux de cruche; 200 barils mess et 154 do prime, en débarquement du steamer Monarch, et à vendre par

LAYET & AMELUNG,

CHENETS, gardes-feu, pelles et pincettes d'un parton riche, à vendre par

HYDE & GOODRICH.

JAMBONS ENVELOPPES, en boucaux et tierçons, à vendre par J. B. MULLEN.

PORC MESS—10,000 livres à vendre sur la levée par HUNT & HOWARD

GRAISSE—100 demi-barils et 23 barils, graisse de chou à vendre par M. MAHER,
16 rue Poydras.

PORC—500 barils mess et prime, en magasin et à vendre par M. MAHER,
16, rue Poydras.

WHISKEY rectifié—25 barriques Whiskey rectifié de Cram, en débarquement du navire Arkansas à vendre par WILLIAM PREHN,
56, rue de la Douane.

PORC—270 barils porc de plantation, à vendre par M. MAHER, 16, rue Poydras.

GRAISSE—500 barillets graisse qualité supérieure et à vendre par M. MAHER,
16, rue Poydras.

WHISKEY—184 barils whiskey des meilleures marques, à vendre par M. MAHER,
16, rue Poydras.

FARINE—6000 barils farine superfine, à vendre par M. MAHER, 16, rue Poydras.

R 17—250 tierçons et demi-tierçons riz, à vendre par WOOD & SIMMONS,
80, rue de la Commune.

MOUCHOIRS de soie noire et Pongee—2 caisses mouchoirs de soie noire, ayant droit au drawback, et deux do mouchoirs de Pongee à vendre par JOHN CROSBY, 38, rue du Camp.

TOILE A DRAPS, BLANCHE—24 caisses à vendre par JOHN CROSBY,
38, rue du Camp.

ON fait des avances sur les consignations qui nous seront faites par nos amis de New-York et Boston.

B. FIELD, 43, rue Bienville.

SACS DE TOILE—25,000 sacs, en balles et paquets, grandeur assortie, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins

PARAPLUIES—31 caisses parapluies de gingham et mantuas, de différentes grandeurs et qualités, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.

COTONNADES POUR NEGRES—40 balles et 2 caisses tirelaine, Kerseys, Jeans, &c. excellente qualité pour nègres, à vendre par

ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins

SEL—5000 sacs sel fin et gros de Liverpool, attendu du quotidiennement, et à vendre par

LEVI H GALE, 93, Commune.

GRAISSE—300 barillets graisse en feuille, marque Amelung, en débarquement du steamer Monarch, à vendre par LAYET & AMELUNG,
17, rue de la Commune.

PORC MESS ET PRIME—Quelques barils à vendre par S. B. MULLEN,
17, rue Poydras.

LANGUES DE BŒUF, à vendre par S. B. MULLEN, 17, rue Poydras.

BŒUF SECHE, en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 17, rue Poydras

GOUDRON—400 barils en bon ordre, à vendre par J. A. BARELLI & Co.
61, rue de la Commune.

ROUES POUR HISSER—4 roues patentées, à vendre à bon marché, pour clôre une consignation, par J. A. BARELLI & Co.
61, rue de la Commune

TOILE D'EMBALLAGE—30 pièces toile d'emballage supérieure, de Kentucky, à vendre par J. A. BARELLI & Co 61, Commune.

AUX JOUEURS D'ECHECS—Nous venons de recevoir un assortiment splendide d'échecs de Canton, très joliment ornés et travaillés avec goût. Nous les ferons examiner avec plaisir aux dames et messieurs qui désireraient les voir.

NORMAN, STEEL & Co. 14, du Camp.
Stationer New-Orleans Ware-house.

SEL—350 sacs sel fin et gros reçu par le navire Lawrens de Liverpool à vendre par

S. HEATT & Co,
95, rue du Camp.

LE navire CHARLESTON, capt. D. Eldridge, de Boston, est maintenant en déchargement, en face du quai de la rue St. Joseph.

B. Il peut donner avis aux consignataires lors du déchargement de leurs marchandises; attendu qu'elles ne seront point envoyées à domicile sans qu'il en ait été donné avis à qui de droit, et dans tous les cas il sera exigé un reçu lors de la livraison aux

JOHN A. MERRITT 53, Camp.

OU Le navire GLOBE est en déchargement vis-à-vis l'hôtel de la monnaie. Les consignataires voudront bien enlever leurs marchandises en douane et vouloir les recevoir.

S. HEATH & Co.

APPRENTI DEMANDE—On a besoin dans un bureau de marchand, d'un jeune homme respectable et bien initié pour l'espace de quatre années. Comme il aura une bonne occasion d'acquérir une grande connaissance des affaires, il sera inutile de s'adresser à moins qu'on ne veut ne rien qu'une quelque temps pour lui faire plaisir. Un écrole qui connaîtrait l'anglais et le français serait préféré. S'adresser par lettre à la boîte du bureau de la poste. 30j—3

LES créanciers de Wm Nott et de Wm Nott & Co, sont invités à se réunir le 1er. lundi de février prochain, à 11 heures du matin, dans l'étude de Félix de Armas, notaire public, pour y délibérer sur les affaires qui leur avaient été soumises à la dernière assemblée. 30j—3t 29,31,4

MEUBLES DE MENAGE—Sofas, bois de lits, armoires, pupitres, chaises et tables d'un superbe travail.—Aussi établis de menuisiers et outils, à vendre à bon marché, pour clôre une consignation. Exchange Allée, entre Conti et Bienville. 30j—3

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.—Messieurs les souscripteurs sont que les personnes admises aux bals de société masqués sont instamment priés de porter leurs billets pour les présenter en entrant aux trois derniers bals, afin d'éviter tout retard à la porte.

Le 1er Les trois derniers bals auront lieu savoir: le 1, le 9 et le 19 février, jour du mardi gras. 30 jan—2

EUGENE CHAMPES, étant dans un assortiment, déposé et déclare que le 26 du présent mois, ayant perdu son portefeuille, contenant quelque argent, et qu'il accusa le sieur Joseph Jantel de le lui avoir pris.

Que depuis il a reconnu son erreur et déplore fort d'avoir fait une pareille accusation, et de plus il déclare publiquement qu'il est pleinement convaincu que le dit Jantel est un honnête homme et incapable de commettre une pareille action.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1839.

30 jan—3 (signé) E. CHAMPES.

AVIS AU COMMERCE—Par consentement mutuel, M. Oscar Valeton, à dater de ce jour, ne fait plus partie de notre société. La raison de commerce demeurera la même, attendu que MM. Alcide et Leopold Valeton, restent membres de ladite société.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1839.

30 jan LORELLIE & VALETON.

LES personnes dont les noms suivent seront portées à la direction, à la prochaine élection qui aura lieu lundi prochain, 4 février, par un grand nombre des actionnaires de la banque des citoyens de la Louisiane.

VALERIEN ALLAIN SENR.
P. F. LEVEVRE,
P. J. TREUT,
EDMOND SONIAT,
BERNARD MARIONY,
PHILIP GUEMON. 30j—3

SALLE DE BAL DE LA BOURSE ST. LOUIS.—Les souscripteurs au BAL DES CELIBATAIRES, s'assembleront, ce soir à 7 heures, dans la Salle de bal, afin de nommer les commissaires.

30 janvier—1

LES soussignés offrent à vendre—1000 bouteilles de vive argent; un bon assortiment de Cordes, Cretons, Litharge; en débarquement des navires Orian et Congress; Marchandises imprimées, français et Anglaise; bas de soie et satin; marchandises d'Arabie et autres pour le marché Mexicain; Bottes et souliers; nattes de Canton, et autres marchandise de choix, importation directe; Coton à sac de Dundee; Fil patente; bouteilles à vin et à bière Anglaise, un petit lot supérieur du vin de Malaga, qui sera vendu à bon marché pour clôre une consignation.

30 jan FCO. LIZARDI & Co.

A LOUER—Plusieurs maisons, rue Claiborne entre celles Ste-Anne et Dumaine.

Un appartement au premier, rue de Chartres, No. 123. S'adresser à

CORDEVIOLLE & LACROIX,
123, rue de Chartres,

30j

SEMENCE DE MAIS DE BADEN.—Quelques sacs de deux boisseaux chaque de Semence de Maïs, de la plantation de Mr. Kerr, comté de Tunis, Mississipi, provenant de la semence de Mr. Baden et traités avec soin et séparément, afin d'éviter tout mélange et toute méprise, reçoltés avec soin et choisis pour semence, à vendre au magasin de graines, de

H. W. ANDERSON,
49 et 51, rue Tchoupitoulas.

VIN VIEUX DU RHIN—2 caisses, 18 douzaines Schloss Johannisberger Cabinet, Vendange de 1826 en demi bouteilles; 2 caisses, 18 douzaines Hockheimer, Vong Traking, Vendange de 1822, en demi bouteilles, à vendre par

DAVIS & HOBART,
18, rue de la Douane.

SEL—1000 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement en bon ordre, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à des prix réduits et on le prend sur la Levee, par ALEX PARK,
85, rue de la Commune.

MIEL—10 tierçons miel de Cuba frais, en débarquement du brick Pastora, de la Havane, à vendre par JARVIS & ANDREWS
Enc. Tchoupitoulas et Commune

MOUTARDE, et poivre de Cayenne—50 boîtes moutarde anglaise, 30 boîtes poivre de Cayenne, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
Enc. Tchoupitoulas et Commune

TRAITES sur la Havane, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par

J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—501 sacs Pastora, à la Havane, en débarquement du brick Pastora, à vendre par R GRONING & Co. 30jan

50 sacs café vert, prime de St Yago; 200 milles cigares de la Havane, supérieurs, Régalias, Trabucos, Canones, etc. à vendre par

J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

BRIQUES anglaises—1,000 briques reçues par le Bluniffsburn à vendre au bon marché par

S. HEATH & Co,
95, rue du Camp.

PIERRES à paver de Yorkshire et ciment en débarquement et à vendre par

S. HEATH & Co.
95, rue du Camp.

MARCHANDISES d'argent, cuillières, fourchettes à vendre par HYDE & GOODRICH,
15, rue de Chartres.

PORC mess—10,000 livres à vendre sur la levee par HUNT & HOWARD

GRAISSE—100 demi-barils et 23 barils, graisse de chou à vendre par M. MAHER,
16 rue Poydras.

PORC—500 barils mess et prime, en magasin et à vendre par M. MAHER,
16, rue Poydras.

WHISKEY rectifié—25 barriques Whiskey rectifié de Cram, en débarquement du navire Arkansas à vendre par WILLIAM PREHN,
56, rue de la Douane.

PORC—270 barils porc de plantation, à vendre par M. MAHER, 16, rue Poydras.

GRAISSE—500 barillets graisse qualité supérieure et à vendre par M. MAHER,
16, rue Poydras.

WHISKEY—184 barils whiskey des meilleures marques, à vendre par M. MAHER,
16, rue Poydras.

FARINE—6000 barils farine superfine, à vendre par M. MAHER, 16, rue Poydras.

R 17—250 tierçons et demi-tierçons riz, à vendre par WOOD & SIMMONS,
80, rue de la Commune.

MOUCHOIRS de soie noire et Pongee—2 caisses mouchoirs de soie noire, ayant droit au drawback, et deux do mouchoirs de Pongee à vendre par JOHN CROSBY, 38, rue du Camp.

TOILE A DRAPS, BLANCHE—24 caisses à vendre par JOHN CROSBY,
38, rue du Camp.

ON fait des avances sur les consignations qui nous seront faites par nos amis de New-York et Boston.

J. B. FIELD, 43, rue Bienville.

SACS DE TOILE